

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Adolphe de LAGARDE Maire de Saint-Claude de 1901 à 1914

Gérard LAFLEUR

Numéro 175-176, septembre–décembre 2016, janvier–avril 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1040141ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1040141ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

LAFLEUR, G. (2016). Adolphe de LAGARDE : Maire de Saint-Claude de 1901 à 1914. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (175-176), 173–180.
<https://doi.org/10.7202/1040141ar>

Adolphe de LAGARDE

Maire de Saint-Claude de 1901 à 1914

*Gérard LAFLEUR*¹

Louis, Justinien, Adolphe de Lagarde est né à Basse-Terre le 5 septembre 1847. Il fut déclaré par son père, Léopold, Ariste, médecin installé au bas du Bourg².

Comme beaucoup de jeunes créoles instruits, Adolphe commença une carrière administrative comme commis de marine, mais il aurait dû quitter la colonie pour faire carrière. Il préféra démissionner pour se consacrer à l'agriculture à partir de son habitation *La Marguerite* située au Grand Parc (Matouba)

Cependant, plus tard, il accepta de faire des travaux de secrétariat, d'abord à la mairie de Basse-Terre, puis au Conseil général ce qui lui assurait un revenu régulier.

Membre éminent de la Chambre d'agriculture de Basse-Terre, membre correspondant, il était en pointe dans la volonté de modernisation de l'agriculture et participait aux expositions internationales qui mettaient en valeur les productions agricoles de la Guadeloupe. La mode, à cette époque, était l'organisation d'expositions internationales qui faisaient la promotion dans la ville ou dans le pays organisateurs, des productions agricoles et industrielles du reste de monde. La Guadeloupe, participait à ce genre de manifestation, participation financée par le Conseil général qui avait une compétence financière. Adolphe de Lagarde accompagna, en tant que secrétaire, la délégation du conseil général à l'exposition du Venezuela à la fin du XIX^e siècle³. Il obtint une médaille, à titre personnel, à l'exposition universelle de Paris de 1900 qui marqua le début du XX^e siècle.

Il occupait le poste de secrétaire-archiviste au Conseil général depuis plusieurs années déjà, quand il accepta de se présenter au suffrage des Saint-Claudien.

1. Docteur en histoire, membre du bureau de la Société d'Histoire de la Guadeloupe.

2. ADG : Registres d'état civil de la commune de Basse-Terre. 5Mi5.

3. ADG : Délibérations du Conseil général 27 novembre 1899, p. 169.

Sa première apparition officielle sur la scène politique, le 21 juillet 1901, intervient alors que les élections des 6 et 13 mai 1900 avaient été annulées. D'abord par le Conseil du contentieux administratif, qui avait constaté un excédent de 729 suffrages par rapport aux bulletins trouvés, (un bourrage d'urnes classique et une manipulation grossière des résultats⁴), puis, le 11 juillet 1901, par le Conseil d'Etat, qui suivit les recommandations du conseil du contentieux⁵ qui demanda l'organisation de nouvelles élections avec obligation de laisser le public assister au dépouillement des votes.

Alors qu'il ne s'était pas présenté devant les électeurs jusqu'à ce jour, il fut élu au conseil municipal de Saint-Claude, le 21 juillet 1901 avec 262 voix sur 504 votants, arrivant ainsi en 15^{ème} position sur les 23 conseillers nécessaires⁶. Cependant, malgré ce rang éloigné, il sera choisi comme maire par le nouveau conseil municipal le 8 août suivant⁷.

Il fut, ensuite, systématiquement réélu à la tête de la municipalité jusqu'à son décès intervenu en mars 1914. Il semble, cependant, que la cheville politique de l'équipe ait été son premier adjoint, Théodore Taudar qui joua un rôle majeur tant qu'il fut en vie. Il était déjà le premier adjoint du maire précédent, Alfred Jacquest qui ne s'était pas représenté après l'annulation des élections de 1900.

Comme nous l'avons dit, il faisait partie de la chambre d'agriculture de Basse-Terre, comme membre correspondant, propriétaire à Saint-Claude. C'est au moment de son élection à la tête de la municipalité de Saint-Claude qu'il fut promu au grade de chevalier du mérite agricole.

Le 1^{er} mars 1902, la chambre le désigna pour mener une mission importante en France auprès des pouvoirs publics afin de défendre les intérêts de l'agriculture guadeloupéenne qui était (déjà !) en crise. Il quitta donc la Guadeloupe le 12 juin pour revenir le 8 septembre, laissant les rênes de la municipalité à son 1^{er} adjoint.

Jusqu'en 1903, l'ancien maire, Alfred Jacquest, resta membre titulaire du conseil d'administration de la chambre d'agriculture, présenté par la municipalité de Saint-Claude, alors qu'Adolphe de Lagarde continuait à siéger comme membre correspondant⁸. Cela montre que sans doute, il n'y avait pas d'opposition politique entre les deux hommes et qu'Adolphe de Lagarde prit la suite à la tête de la municipalité avec l'assentiment de l'ancien maire.

Adolphe de Lagarde était un maire qui était largement ouvert sur l'extérieur, soucieux de mettre en application le modernisme et les mesures d'hygiène dont on connaissait l'importance pour la santé publique, influence et environnement paternels, sans doute et la prise de conscience effectuée à la suite de l'épidémie de choléra de 1865-1866.

4. ADG : *Journal officiel de la Guadeloupe*, 15 juillet 1900.

5. ADG : *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, du 26 juin 1901, p. 278.

6. ADG : *Journal officiel de la Guadeloupe*, du 12 juillet 1901 et *Bulletin officiel de la Guadeloupe*, 26 juin 1901, p. 278. Arrêté du gouverneur convoquant le collège électoral de Saint-Claude pour reconstitution du Conseil municipal.

7. ADG : *Journal officiel de la Guadeloupe*, du 13 août 1901.

8. ADG : *Annuaire de la Guadeloupe*, 1900 à 1910.

Il quittait assez souvent la Guadeloupe pour se rendre à l'étranger et en France, pour des raisons professionnelles comme nous l'avons vu, mais aussi pour des raisons personnelles. Dans ce cas, il laissait les rênes de la commune à son premier adjoint, Théodore Taudar d'abord, puis à Ernest Dachard. Il n'hésitait pas à déléguer ses pouvoirs et à impliquer ses adjoints dans l'administration de la commune.

Ainsi, le 20 mai 1905, il délégua les fonctions d'officier d'état civil à son premier adjoint, il supprima l'agent voyer pour des raisons économiques et transféra les charges sur le deuxième adjoint, Ernest Dachard qui fut responsable de la voirie municipale et des chemins vicinaux. Il quitta la colonie pour 3 mois le 10 juin pour ne revenir que le 20 septembre 1904⁹.

Il délégua également ses fonctions en raison de son état de santé du 2 au 30 juillet 1906.

Comme il avait conservé ses fonctions de secrétaire-archiviste au conseil général, fonctions qui lui assuraient un revenu régulier, il était souvent absent de la commune. Au début de sa mandature, il faisait régulièrement le trajet de Basse-Terre à Saint-Claude, mais avec l'âge et la maladie, il restait plus longtemps dans la commune voisine, aussi, le 28 juillet 1908, « considérant que par suite de notre éloignement du bourg et de nos absences fréquentes de la commune, il nous est impossible de signer certaines pièces urgentes que demande le public... », il délégua ses fonctions à son deuxième adjoint, Albert Walther¹⁰.

En novembre 1911, ce sont ses obligations qui l'obligent à se rendre tous les jours au conseil général qui justifient la délégation au même adjoint.

Le 10 mai 1909, pour des affaires de famille, il fut dans l'obligation de se rendre en France¹¹.

On peut donc dire qu'il dirigeait la commune avec une certaine distance et par délégation.

D'après les décisions qu'il a prises, on peut dire qu'Adolphe de Lagarde fut essentiellement un administrateur soucieux de la santé de ses administrés montrant une prise directe sur les préoccupations hygiénistes de l'époque.

L'un de ses premiers arrêtés, concerna l'organisation de l'abattage des animaux ce qui semblait précédemment se faire dans l'anarchie la plus complète et sans aucune garantie pour la bonne qualité de la viande de boucherie.

Il détacha un agent de police municipal au marché avec des consignes sévères pour réglementer les heures d'ouverture du marché, d'abattage des animaux et la perception des droits pour les étals du marché. Il va de soi que le marché sur lequel avaient lieu ces activités, avait l'eau courante¹². Il faut croire, cependant, que les habitudes étaient tenaces, car

9. Archives municipales. Registre des ordonnances et arrêtés : n° 7 et 8, 20/5/1904 et 10/6/1904

10. Archives municipales. Registre des ordonnances et arrêtés : n° 26, 23 juillet 1908.

11. Archives municipales. Registre des ordonnances et arrêtés : n° 28, 10/5/1909.

12. Archives municipales. Registre des ordonnances et arrêtés : n° 6, Arrêté relatif au service de la police municipale.

le 9 février 1912, il fut obligé de rappeler les règles et notamment l'obligation de verser des droits d'abattage des animaux¹³.

Le 10 juillet 1905, il prit un arrêté qui à ses yeux concernait également la santé de la population et notamment, indique-t-il, des jeunes gens. N'oublions pas que Saint-Claude était une ville de garnison et que les nombreux soldats présents attiraient les prostituées. Le préambule de son arrêté n° 15, donne ses motivations : « Considérant les effets pernicieux de la prostitution et les dangers qui menacent les jeunes gens de notre circonscription... » il prit un arrêté tentant, à notre avis en vain, de cadrer l'activité des prostituées en les cantonnant à un quartier de la commune, d'expulser celles qui venaient d'autres communes et surtout de les obliger à une visite médicale régulière auprès des médecins du Camp Jacob¹⁴.

Dans le même ordre d'idées, il tenta de réglementer l'activité des cafés, débits de boissons, cabarets et « autres » car les tenanciers « toléraient des réunions dans leurs établissements jusqu'à des heures indues... » et « qu'il importait de prévenir de tels abus par des strictes mesures de police auxquelles doivent être assujettis les cafetiers, cabaretiers et autres débitants de boissons¹⁵... »

En conséquence, il ordonna que « estaminets, cafés, débits d'alcool et autres boissons à consommer sur place » devront être fermés à 9 heures du soir, et que les « billards, restaurants, hôtels à 10 heures du soir ». Il était naturellement interdit de garder des personnes dans les établissements après l'heure de fermeture et il était interdit de « donner à danser sans une permission spéciale » accordée par le maire et visée par le commandant de gendarmerie ou le chef de poste de police.

Dans le même arrêté il interdisait l'utilisation des mesures en plomb et des comptoirs recouverts de plomb pour des raisons sanitaires¹⁶.

C'est sous sa mandature, le 1^{er} février 1908 que l'hôpital militaire du Camp Jacob fut transformé en hôpital civil autonome au service de toute la population et devint ainsi le centre sanitaire majeur de toute la région¹⁷.

Cependant, le souvenir du maire est resté vivace pour son action concernant la distribution de l'eau potable dans la commune et notamment la création des fontaines publiques..

Nous savons qu'avec l'épidémie de choléra de 1865-1866, le problème de l'eau potable fut clairement posé et qu'après la catastrophe humaine que connut la Guadeloupe, on se préoccupa de fournir une eau saine à la population. Saint-Claude et par ricochet Basse-Terre fut une des premières communes à recevoir cette eau, vecteur de santé par captage des sources et prises d'eau dans des zones non habitées.

Le conseil municipal du 21 mai 1903 rappela que « les eaux que possède la commune sont principalement consacrées à l'alimentation des fontaines

13. Archives municipales. Registre des ordonnances et arrêtés : n° 44, le 9/02/1912.

14. Archives municipales de Saint-Claude. Registre des ordonnances et arrêtés. N° 15, le 10 juillet 1905

15. Arrêté n° 23, le 27 janvier 1908

16. Arrêté n° 23, le 27 janvier 1908. On connaissait donc le lien entre le saturnisme et le plomb.

17. ADG : *Journal officiel de la Guadeloupe*, 23 janvier 1908. Arrêté transformant l'hôpital du Camp Jacob en hôpital civil autonome. Dépêche ministérielle du 5/4/ 1907 et du 3/10/1907.

publiques mais qu'après avoir satisfait à ces services, la commune peut disposer de l'excédent de ces eaux pour consentir à des abonnements particuliers temporaires et à prix d'argent au profit de la caisse municipale... »

Le décret concernant le règlement de la distribution des eaux au public par abonnement fut élaboré par le maire le 14 février 1905, présenté au conseil municipal et approuvé le 25 suivant lors de sa réunion et finalement entériné par le gouverneur le 21 mars. Son article 2 prévoyait que « ... la distribution aurait lieu par écoulement déterminé constant et régulier, réglé par un robinet de jauge établi au frais de l'abonné et fermé par un cadenas dont les agents du service des eaux auront seuls la clef. Les eaux seront reçues dans un bassin.¹⁸ »

Ainsi les habitants de la commune purent avoir accès individuellement et dans leurs domiciles de l'eau courante et une eau garantie de bonne qualité.

Il s'attacha à ce que les habitants utilisent une eau exempte de toutes souillures et à l'exemple des fontaines Wallace de Paris, il fit construire une belle fontaine sur la place de la mairie, lieu de rencontre de la plus grande partie de la population. Celle-ci composée d'une vénus sur une coquille en fonte, bien dans l'époque, rappelle la mythologie grecque et la mode des antiquités grecque et romaine du début de XX^e siècle. Cette fontaine, installée sur la place de la mairie était liée au souvenir du maire qui la fit construire. Les habitants la surnommèrent *Adolphine*. Elle fut d'abord démenagée pour être installée au milieu du marché puis démantelée au moment de la modernisation de celui-ci. Elle était destinée à disparaître, mais ses descendants décidèrent de récupérer la Vénus pour la mettre à l'entrée de l'habitation *La Marguerite* liée à Adolphe de Lagarde. La vasque fut emmenée à l'école du Morne Houël et servit de décoration au fond de la cour. Grâce à cette initiative, elle put être sauvée et à notre époque commencer une nouvelle vie en étant réinstallée à côté de l'ancienne mairie, face à l'église, emplacement approximatif de son installation primitive. Le bassin destiné à recevoir son eau fut reconstruit presque à l'identique. Elle est devenue surtout un élément de décoration.

Louis Justinien Adolphe de Lagarde est décédé alors qu'il avait 67 ans, le 8 mars 1914, sur son habitation de « *La Marguerite* » au Grand-Parc sur la commune de Saint-Claude alors qu'il était encore en fonction¹⁹.

Il fut inhumé le lendemain, en présence des autorités municipales, mais aussi des maires des communes environnantes ceints de leurs écharpes : ceux de Basse-Terre, Capesterre, Gourbeyre, Terre-de-Bas, Trois-Rivières et Vieux-Fort et en présence, naturellement d'une affluente considérable. Le gouverneur Merwart, prononça l'éloge funèbre du défunt²⁰.

Son enterrement fut l'occasion d'une cérémonie grandiose dans la commune. Il rassembla toute une société qui plongeait ses racines dans l'histoire et qui fut profondément transformée par la 1^{ère} guerre mondiale qui commença peu après.

Ce rassemblement marqua la fin d'une époque et clôt véritablement le XIX^e siècle pour la commune.

18. Archives municipales. Registre des ordonnances et arrêtés n° 14, 14 février 1905.

19. Archives municipales. Etat civil de Saint-Claude. Registre des décès, 1847.

20. ADG : *Journal officiel de la Guadeloupe*, 12 mars 1914, n° 10, p. 60 : Nécrologie de M. de Lagarde.



L'Adophine, fontaine installée à l'initiative
D'Adolphe de Lagarde.



Adolphe de Lagarde

NÉCROLOGIE

M. DE LAGARDE.

Le 9 mars, les habitants de Saint Claude et des communes environnantes ont fait de solennelles funérailles à M. A. de Lagarde, maire de Saint-Claude, décédé la veille en sa propriété du Matouba. La levée du corps a eu lieu à la mairie, en la présence des autorités municipales. Assistaient aux obsèques, ceints de leurs écharpes, les maires de Basse-Terre, de Capesterre-de-Guadeloupe, de Gourbeyre, de Terre-de-Bas (Saintes), des Trois-Rivières et du Vieux-Fort. Une affluente considérable d'assistants attestait la multiplicité des regrets éveillés dans tous les milieux par ce deuil public.

Au cimetière, M. le gouverneur Merwart a porté la parole en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a peu de mois, nous reconduisons à cette même nécropole la dépouille de M. l'Intendant Pinder. Aujourd'hui vient le rejoindre son camarade de jeunesse, M. de Lagarde, qui avait débuté, comme lui, dans le personnel des commis de marine, il y a près d'un demi-siècle.

Mais de ces deux contemporains, tandis que l'un poursuivait sa carrière, de poste en poste, et y parvenait aux plus hauts grades, l'autre, sans hésiter, optait pour les attraits d'une vie libre dans sa belle Guadeloupe. S'étant retiré du service par une démission volontaire, M. de Lagarde se consacra dès lors aux soins agricoles, à ces fines cultures tropicales dont l'épanouissement parfumé embaume ici d'aromates un des paysages les plus captivants qui se puissent rêver. Il s'y adonna en gentilhomme-fermier et en admirateur passionné des beautés et des charmes de l'île enchanteuse -- de toutes ses beautés comme de tous ses charmes.

Sollicité maintes fois de reprendre des fonctions publiques, il écarta sans regrets les perspectives, aussi flatteuses fussent-elles, qui ne cadraient pas avec l'aimable quiétude de sa villa fleurie du Matouba. Tout au plus accepta-t-il d'aider à des travaux de secrétariat, soit à la mairie de Basse-Terre, soit au Conseil général, et finalement d'occuper la première magistrature municipale dans cette commune de Saint-Claude que sa mort met en deuil.

Né en 1847, M. Adolphe de Lagarde portait avec une verdeur incroyable un âge que rien ne trahissait. Au physique comme au moral, par son allure, sa distinction, sa courtoisie enjouée et spirituelle, il représentait à un rare degré les traditions brillantes d'une génération qui s'en va.

La colonie perd en lui un de ses anciens les plus écoutés, et la commune de Saint-Claude se sépare avec douleur de ce Maire charmant et paternel qu'elle était si fière d'avoir à sa tête.

Quant à moi, en ce soir de funérailles, ce n'est pas sans émotion que j'apporte le salut de la Guadeloupe au galant homme qui vient de prendre congé de nous, emportant avec lui comme un reflet de vieille France qui s'éteindrait lui aussi dans la mélancolie du crépuscule.....

Article paru dans le *Journal Officiel de la Guadeloupe* du 12 mars 1914²¹.

21. ADG : JOG du 12/3/1914, n° 10 p. 60.